



INFORMATION AUX RIVERAINS « POLE GARE »

Daniel GUERET

Vice-président du Conseil Départemental

Adjoint au Maire

chargé des relations avec les partenaires institutionnels,
du programme « pôle gare »

Chartres, le 15 octobre 2018,

Madame, monsieur,

Depuis plusieurs mois, l'aménagement du **Pôle Gare** est entré dans une phase opérationnelle de travaux.

Je tiens par la présente à vous apporter une information sur le **phasage des travaux** et attirer votre attention sur les **règles de sécurité** qui s'appliquent.

La première partie de l'année 2018 a principalement été consacrée à la préparation du terrain en vue des travaux d'aménagement à intervenir :

- **mise en état des sols du secteur « Epargne Ouest »** (démolition des anciens bâtiments de la SNCF, dépollution pyrotechnique, archéologie, terrassements...) débutée en décembre 2017 ;
- **travaux de délocalisation de la « gare routière »** (aménagement du site du Compa, création d'un cheminement piéton sécurisé depuis la gare SNCF...) afin de permettre la mise en service des nouvelles installations au 27 août 2018 ;
- **reconstitution de l'offre de stationnement**, notamment des agents SNCF (aménagement du parking SERNAM, places de stationnement rue du Pélican) réalisée à l'été 2018.

La SNCF ayant désormais achevé la réhabilitation du bâtiment voyageurs, les travaux de mise en état des sols se poursuivent sur les secteurs suivants :

- **« Epargne Est »** : démolition des anciens bâtiments de la SNCF, dépollution pyrotechnique, archéologie...
- **« parvis de la Gare-place Pierre Semard »** : démolition de l'ancien bâtiment du tri postal, démolition de l'ancien bâtiment de la gare routière, diagnostic pyrotechnique.

Cela permettra de débiter, à compter du 4^{ème} trimestre 2018, une importante phase du programme Pôle Gare :

- **aménagement du parvis de la Gare**, de la nouvelle zone de dépose minute (accessible par la rue du Faubourg Saint Jean), de la place Pierre Semard, d'une partie de la rue Nicole et de la rue Jehan de Beauce ;
- **travaux de construction de la passerelle** reliant le parvis de la gare au futur pôle d'échange multimodal, permettant également l'accès aux quais SNCF.

Ces travaux ont fait l'objet d'une présentation publique en séance de Conseil municipal, ainsi que de publications dans le magazine municipal « Votre Ville ».

Je suis conscient que ces chantiers suscitent votre intérêt et pourront engendrer certaines nuisances. **Jean-Pierre GORGES**, maire de Chartres, avait annoncé le projet à une époque, l'a présenté depuis, et aujourd'hui se félicite de la réalisation des travaux qui permettront de redonner en moins d'un an l'espace aux piétons, aux cheminements doux et aux transports en commun, dans le cadre d'un aménagement paysager et environnemental de grande qualité.

Les équipes en charge du suivi de ce projet et de ces chantiers sensibilisent l'ensemble des entreprises à la nécessité de limiter les nuisances au maximum, du fait de leur réalisation dans un périmètre contraint et dans un secteur habité. C'est une exigence de notre part.

Il est important de vous rappeler à cette occasion que, pour des questions de sécurité évidente, l'ensemble des chantiers sont signalés et clôturés, et qu'il est **formellement interdit au public de pénétrer sur lesdites emprises.**

Afin d'être à votre écoute et de répondre au mieux à vos besoins d'information, comme cela a toujours été le cas dans le mode de gouvernance de ce dossier mis en place depuis 2006 sur les différents chantiers achevés ou à venir, un interlocuteur « unique » sera désigné. Ses coordonnées vous seront communiquées lors d'une prochaine correspondance vous précisant le démarrage des travaux et les modalités d'organisation sur le secteur que vous connaissez bien.

Dans cette attente et comptant sur votre compréhension, je vous prie de croire, madame, monsieur, en mes sentiments les meilleurs.

L'Adjoint au Maire
chargé des relations avec les partenaires institutionnels,
du programme « pôle gare »

Merci pour votre patience et pour votre compréhension.
Dan à vous.

Daniel GUÉRET